

DÉLIBÉRATION N°DL20220148 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/09/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 38 présents, 1 absent représenté à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme VILLEDIEU Florence (à partir de 18h50) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h50)

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

CONTRAT DE VILLE ET PROGRAMME "VILLE, VIE, VACANCES" - SOUTIEN DES PROJETS - MODIFICATION

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond soutient chaque année des actions de proximité et des initiatives dans les quartiers prioritaires favorisant le développement local au service des habitants qui sont en situation de précarité.

Lors de la séance du 21/03/2022, par la délibération n°DL20220052, le conseil municipal a approuvé la répartition des crédits annuels « Politique de la Ville » aux associations qui avaient répondu et déposé des projets dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement par l'État et Saint-Étienne Métropole.

Toutefois, une erreur a été faite sur le nom d'une des associations, empêchant le paiement effectif de la subvention.

Ainsi, la subvention initiale de 2 150 € attribuée à « Motoclub du Fay » est destinée à l'association « St Chamond Moto Sport ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le versement de la subvention à l'association « St Chamond Moto Sport » (par erreur nommée « Motoclub du Fay » sur la délibération n°DL20220052 du 21/03/2022),
- **d'autoriser** le versement de cette somme au bénéficiaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « Politique de la Ville » sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/09/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 6 octobre 2022